

**Dossier
de presse**

TERRITOIRES ET RESIDENCES D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

Mardi 6 janvier 2015



CONTACT DRAC CENTRE - COMMUNICATION
MARIE-HÉLÈNE PRIET - TÉL 02 38 78 85 39 / 59
marie-helene.priet@culture.gouv.fr
[http://www.culturecommunication.gouv.fr/regions/
drac-centre](http://www.culturecommunication.gouv.fr/regions/drac-centre)

CONSEIL GENERAL DU CHER - SERVICE PRESSE
SANDRINE PAIN
PLACE MARCEL PLAISANT • 18023 BOURGES CEDEX
TEL 02 48 27 81 96 - FAX 02 48 27 81 89
sandrine.pain@cg18.fr

- **Hubert ROBIN, Vice président du Conseil général du Cher en charge de l'éducation et la culture, Christine DIACON, Adjointe de la directrice régionale des affaires culturelles de la Région Centre et Olivier COTTET, Directeur académique des services de l'Education nationale, vous présentent aujourd'hui un projet novateur : l'expérimentation de résidences d'artistes dans les collèges du Cher.**

Ce projet a fait l'objet d'un protocole d'accord signé fin 2014 par Michel JAU, Préfet de la Région Centre, Jean-Pierre SAULNIER, Président du Conseil général du Cher et Olivier COTTET, Directeur académique des services de l'Education nationale.

LE PROTOCOLE D'ACCORD

L'assemblée départementale du 20 octobre 2014 a adopté le protocole d'accord par lequel les services de l'Etat (Direction régionale des affaires culturelles du Centre, Académie Orléans-Tours) et le Conseil général lancent, pour l'année scolaire 2014-2015, une expérimentation intitulée « **Territoires et résidences d'éducation artistique et culturelle** » (TREAC).

La DRAC Centre considère que, par son caractère transversal, l'éducation artistique et culturelle (EAC) implique sur le territoire un réseau d'acteurs très diversifié (collectivités publiques, associations, structures et équipes artistiques). Par conséquent, la DRAC entend privilégier une approche territoriale de l'éducation artistique et culturelle, en s'appuyant sur les pratiques et l'expérience des territoires. C'est ainsi que la DRAC a engagé cet été un dialogue avec le Département du Cher pour la mise en oeuvre d'une expérimentation dans ce domaine.

Cette concertation à laquelle ont contribué les services de l'Académie d'Orléans Tours (Rectorat et Dsden du Cher) a

permis de définir les objectifs et les moyens pour l'installation de résidences d'artistes au sein de collèges ruraux situés sur des territoires considérés comme prioritaires par le Département et par l'Etat.

Ces résidences se dérouleront sur des temps longs et seront co-construites entre les équipes pédagogiques des collèges et écoles primaires de secteur, les structures culturelles et les artistes associés. Elles permettront ainsi aux institutions labellisées et soutenues par l'État de conduire leurs actions d'EAC au plus près des territoires ruraux du département.

Conformément à la stratégie régionale définie pour la préparation du triennal 2015-2017 et du PLF 2015 ce projet permet de construire une nouvelle dynamique pour l'EAC qui se révèle complémentaire au cadre d'intervention commun DRAC/Rectorat, et qui associe fortement les collectivités territoriales du Cher.

Les structures culturelles conventionnées et labellisées par l'Etat et le Département, ont été réunies et sollicitées pour proposer des projets de résidences qui ont été transmis aux collèges prioritaires.

Ces collèges doivent être implantés en milieu rural, éloignés des acteurs culturels structurants. Ils se sont engagés les années précédentes dans des actions telles que des projets « Léz'arts ô collège » ou des chantiers artistiques comme « Les futurs de l'écrit » avec l'abbaye de Noirlac. Ces collèges ne pourront pas cumuler un projet « Léz'arts ô collège » et une résidence d'artistes en 2014-15.

POUR CETTE ANNEE D'EXPERIMENTATION, TROIS STRUCTURES CULTURELLES ONT PROPOSE DES PROJETS ELIGIBLES

- ✓ **l'association Bandits-Mages**, avec l'artiste Julien Pauthier pour une découverte de l'art sonore : écoute de l'environnement, enregistrement, écoute en studio, création de sons à base d'instruments primitifs que l'on

peut fabriquer soi-même, approche de la musique électronique, initiation au montage/mixage, introduction aux techniques de transformation du son, art numérique.

- ✓ **la Ligue de l'enseignement du Cher**, avec la Compagnie théâtrale du Petit Théâtre Dakoté (conventionnée par la DRAC Auvergne). Celle-ci pourrait travailler sur les thématiques qui parlent aux adolescents, peut-être à partir des Métamorphoses d'Ovide et d'autres textes classiques comme contemporains, des contes ou autres « histoires » qui permettent un développement de l'imaginaire, des ponts avec la musique et des actions littéraires (lecture – écriture), et transformerait l'ensemble du collège en une « troupe théâtrale ».

- ✓ **l'EPCC Centre Culturel de Rencontre de Noirlac**, avec le chorégraphe Jean-Christophe Boclé (compagnie EKTOS). Le projet pourrait partir des récits mythologiques qui touchent en chacun des parties de l'être posant la question de "l'origine". Le projet d'éducation artistique et culturelle sera mené en résonance avec le projet de création en cours de la Compagnie, tout en ponctuant les espaces et le temps avec des pièces ou extraits de pièces déjà existants symbolisant le processus créatif. Ce seront comme des bornes, des balises de la compagnie, base pour les diverses actions avec les différents groupes, classes, enseignants, parents, groupes croisés, habitants des territoires.

TROIS COLLEGES IMPLIQUES

Trois collèges, présentant les caractères prioritaires définis, ont confirmé leur intérêt pour construire les projets concrets (décembre 2014 à juin 2015) avec ces structures : François-le-Champi au CHATELET, Roger Martin du Gard à SANCERGUES, Marguerite Audoux à SANCOINS.

LES PROJETS SONT CONÇUS ET SE CONSTRUISENT EN PARTENARIAT DES LE DEPART

Les équipes sont au travail et définissent en ce moment même les actions qui vont être mises en place. Des contacts sont déjà en cours avec les acteurs des territoires, associations, communes et communautés de communes... pour élargir l'impact des actions conçues par les porteurs de projets.

LES BUDGETS

Les budgets et les aspects administratifs sont gérés par les structures culturelles.

Le Conseil général, disposant de son budget propre (15 000 €) augmenté de la participation de la DRAC Centre (35 000 €) a attribué, le 24 novembre dernier, une subvention de 16 600 € à chacune des trois structures culturelles concernées.

Les collèges eux-mêmes contribueront financièrement par une participation dont le plafond est fixé à 2 000 €.

Les structures culturelles peuvent être amenées à participer sur leurs fonds propres.

Les premiers éléments de négociation situent les budgets atteints aux environs de 18 000 € à 20 000 € par résidence.

Les collèges et leurs partenaires locaux contribueront aussi par des apports en industrie (locaux, logements de fonction pour héberger les artistes, mise à disposition de personnels...).

D'autres partenaires pourront être sollicités, y compris au plan budgétaire, pour des actions hors du collège, comme des accueils de spectacles permettant de présenter plus largement le travail des artistes. Des négociations sont déjà en cours.